

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Agent de police municipale Fonction :

Formatrice/formateur MBTPI

RI : 20% TB + IAT Formateur

Référence :IE-0207

Date limite de candidature : Dimanche 29 aout 2021

Pour information, les entretiens se dérouleront en septembre et octobre 2021

Au sein du Pôle Formation du Service Police municipale, sous l'autorité du responsable, vous participerez d'une part à l'organisation et au suivi des formations spécifiques de la filière police et d'autre part, participerez à l'ensemble du spectre missionnel de la police municipale de Grenoble, conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Missions Formateur

- » Etablir les fiches de séances dans les différents domaines relevant de ses compétences en lien avec les besoins du service
- » Animer les séances (au profit du service ou d'autres services de Police municipale avec l'accord de sa hiérarchie)
- » Tenir un tableau de bord individuel par agent de l'état de ses connaissances dans les différents domaines abordés.
- » Etre en capacité d'alerter la hiérarchie en cas de difficulté détectée chez un agent afin de pouvoir mettre en œuvre un plan de formation personnalisé de l'agent en difficulté
- » Participer à hauteur de deux jours par semaine aux patrouilles afin de s'assurer que les principes théoriques et les postures professionnelles développées lors des séances trouvent bien leur traduction dans la pratique quotidienne des agents.
- » Etre à même de pouvoir conseiller la hiérarchie sur l'organisation de certains services d'ordre
- » Mettre en place une veille réglementaire et technique dans le domaine des gestes techniques professionnels

Missions voie publique

- » Assurer la prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- » Veiller au respect de l'application des pouvoirs de police du maire
- » Toutes missions dévolues à la police municipale en application des nouvelles dispositions légales et réglementaires
- » Assurer des missions de régulation de la circulation ainsi que l'accompagnement de convois
- » Utiliser les moyens techniques mis à disposition (radio, caméra individuelle, vidéo-protection, cinémomètre, éthylotest, PVE)
- » Ilotage et sécurisation de la commune
- » Collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat (cellules de crise, manifestations, accidents)
- » Veiller à la sécurité lors de manifestations publiques.
- » Rédiger des rapports et procès-verbaux.

Profil

- » Vous êtes doté de réelles capacités d'analyse, d'écoute et de pédagogie.
- » Vous disposez de qualités relationnelles avérées et savez assurer la gestion des conflits.
- » Vous avez une bonne connaissance de la réglementation en vigueur.
- » Vous avez le sens du contact, un sens indéniable du service public et un profond respect de la déontologie.
- » Vous êtes en capacité de travailler en équipe et savez être force de proposition.
- » Vous faites preuve de discrétion, de rigueur, d'autorité et de maîtrise de vous-même.
- » Vous avez une bonne connaissance de la réglementation en vigueur.
- » Vous êtes apte à porter de l'armement de catégorie B et D.
- » Vous maîtrisez l'ensemble des différents codes et logiciels utilisés (Code de la Route, Code de la déontologie, Code pénal, Pouvoirs de police du Maire, LOGITUD, PVE)
- » Vous êtes titulaire du permis B.

» **Vous êtes titulaire de la formation « MBTPI » organisée par le CNFPT**

Conditions de travail

- » Lieu d'exercice : sur l'ensemble de la commune
- » Patrouilles : réalisées en véhicule, en vélo ou en pédestre selon les nécessités de service
- » Horaires : Temps complet 35h00 Cycle de 4 semaines
 - Horaires de journée : planning en 7h sur 3 jours du lundi au vendredi
 - Horaires : 9h16h – 7h17h ou 15h22h
 - Horaires pouvant être modifiés en fonction des nécessités de service
- » Contraintes physiques : station debout prolongée, aptitude à travailler en extérieur quelles que soient les conditions météorologiques, aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale, port de l'armement.
- » Port de charges lourdes : ponctuel
- » Obligations vestimentaires : port de tenue de policier municipal, gilet pare-balles, casque, bouclier
- » Travail en équipe : majoritairement
- » Contact avec le public
- » Conditions physiques particulières : aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale
- » Armement de catégorie B : aérosol incapacitant ou lacrymogène, pistolet à impulsion électrique
- » Armement de catégorie D : bâton de protection télescopique ; bâton de protection et de défense à poignée latérale
- » Moyens Radio

**Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez prendre contact avec Eric AMIEL,
Responsable Formation de la police municipale, Tél : 04 76 46 53 78**